



60 avenue du Capitaine Resplandy  
64100 Bayonne  
Tél : 05 59 46 00 50

**FONDS DE DOTATION ESTIA**  
Technopole Izarbel  
92 Allée Théodore Monod  
64210 BIDART

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**



Au Conseil d'Administration,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FONDS DE DOTATION ESTIA** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- Le caractère approprié des principes comptables appliqués ;
- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ;
- La présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DU FONDS DE DOTATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bayonne, le 6 mars 2024

**Le Commissaire aux Comptes**



---

**EXCO SOROSTE**  
**David BRETTE**



## ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023**

BILAN ACTIF

ACTIF	EXERCICE CLOS LE 31/12/2023		EXERCICE N-1
	ACTIF BRUT	A DEDUIRE	TOTAUX
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
FRAIS D'ETABLISSEMENT			
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES..			
FONDS COMMERCIAL (1)			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
AVANCES ET ACOMPTES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
TERRAINS			
CONSTRUCTIONS			
INST. TECHNIQUES, MAT. & OUT. INDUSTRIELS			
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			
AVANCES ET ACOMPTES S/IMMO. EN COURS			
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
TERRAINS			
CONSTRUCTIONS			
INST. TECHNIQUES, MAT & OUT. INDUSTRIELS			
AUTRES IMMOBILISATIONS CONCEDEES			
IMMOBILISATIONS CONCEDEES EN COURS			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
PARTICIPATIONS	100.00		100.00
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT.			
AUTRES TITRES IMMOBILISES			
PRETS			
PRETS-AVANCES INTER-SERVICES ACCORDES			
AUTRES CREANCES IMMOBILISEES			
<b>TOTAL</b>	<b>100.00</b>		<b>100.00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
STOCKS ET EN COURS			
CREANCES (3)			
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2.150.00		1.400.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
ACTIONS PROPRES			
AUTRES TITRES			
DISPONIBILITES	217.463.37		221.550.67
COMPTES DE REGULARISAT.			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)			
<b>TOTAL</b>	<b>219.613.37</b>		<b>222.950.67</b>
CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES			
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS			
ECART DE CONVERSION ACTIF			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>219.713.37</b>		<b>223.050.67</b>
(1) DONT DROIT AU BAIL			
(2) DONT A MOINS D'UN AN			
(3) DONT A PLUS D'UN AN			

BILAN PASSIF

	AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
<b>PASSIF AVANT REPARTITION</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
APPORTS	219.713,37	213.050,67
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE-PERTE)		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL</b>	<b>219.713,37</b>	<b>213.050,67</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
DROITS DU CONCEDANT		
<b>TOTAL</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
<b>TOTAL</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETS CREDIT (2)		
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERS		
PRETS ET AVANCES INTER-SERVICES RECUS		
AVANCES & ACOMPTES RECUS S/COMMANDES		
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES		
DETTES FISCALES & SOCIALES		
DETTES S/ IMMOBILISAT. & CPTEs RATTACHES		
AUTRES DETTES		10.000,00
<b>COMPTES DE REGULARISATION (1)</b>		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
<b>TOTAL</b>		<b>10.000,00</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>219.713,37</b>	<b>223.050,67</b>
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS		



COMpte DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
<b>* PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>			
VENTES DE MARCHANDISES	*	*	*
PRODUCTION VENDUE	*	*	*
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS....	*	*	*
MONTANT-NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*	*	*
PRODUCTION STOCKEE	*	*	*
PRODUCTION IMMOBILISEE	*	*	*
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	*	*	*
REPRISES S/PROVISIONS, TRANSFERTS CHARGES	*	*	*
AUTRES PRODUITS	*	18.857,30	11 016,75
Q.P. DE DOTATIONS CONSOMPTIBLES VIRÉES AU COMPTE D	*	18.857,30	11 016,75
<b>TOTAL</b>	*	<b>18.857,30</b>	*
<b>* CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>			
ACHATS STOCKES DE MARCHANDISES	*	*	*
VARIATION DE STOCK	*	*	*
ACHATS NON STOCKES MATIERES, FOURNITURES	*	*	*
VARIATION DE STOCK	*	*	*
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	*	1.517,30	1 316,75
HONORAIRES	*	1.236,00	1 200,-
RECEPTIONS	*	162,50	*
FRAIS BANCAIRES	*	118,80	116,75
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	*	*	*
SALAIRES ET TRAITEMENTS	*	*	*
CHARGES SOCIALES	*	*	*
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS	*	*	*
SUR IMMO. : DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS	*	*	*
SUR IMMO. : DOTATIONS AUX PROVISIONS	*	*	*
SUR ACTIF CIRCULANT: DOT.AUX PROVIS.	*	*	*

COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
POUR RISQUES & CHARGES: DOT.AUX PROV.			
AUTRES CHARGES		17.340.00	9 700,-
AUTRES CONTRIBUTIONS	17.340.00		9 700,-
TOTAL		18.857.30	11 016,75
RESULTAT D'EXPLOITATION			
PRODUITS FINANCIERS :			
DE PARTICIPATIONS (3)			
D'AUTRES VAL.MOBIL.& CREANCES IMMOBIL.			
AUTRES INTERETS & PRODUITS ASSIMILES			
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VAL.MOB.PLAC			
TOTAL			
CHARGES FINANCIERES :			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES (4)			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGES			
CHARGES NETTES S/CESSIONS DE VAL.MOB.PL.			
TOTAL			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			

COMpte DE RESULTAT (SUITE)

	EXERCICE	AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	*	*	*
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>	*	*	*
SUR OPERATIONS DE GESTION	*	*	*
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	*	*	*
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF. DE CHARGE	*	*	*
TOTAL	*	*	*
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>	*	*	*
SUR OPERATIONS DE GESTION	*	*	*
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	*	*	*
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS	*	*	*
TOTAL	*	*	*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	*	*	*
PARTICIPATION DES SALARIES	*	*	*
IMPOTS SUR LES BENEFICES	*	*	*
TOTAL DES PRODUITS	*	18.857,30	11 016,75
TOTAL DES CHARGES	*	18.857,30	11 016,75
BENEFICE OU PERTE	*	*	*
Y COMPRIS :	*	*	*
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL MOBILIER	*	*	*
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER	*	*	*
(1) DT PRODUITS AFFECTES A DES EX. ANT.	*	*	*
(2) DT CHARGES AFFECTES A DES EX. ANT.	*	*	*
(3) DT PRODUITS CONCERNANT LES STE LIEES	*	*	*
(4) DT INTERETS CONCERNANT LES STE LIEES	*	*	*

# FONDS DE DOTATION ESTIA

Exercice 2023

## ANNEXE COMPTABLE

### 1° INFORMATIONS JOINTES A LA LIASSE FISCALE

#### a/ Dérogation aux prescriptions comptables

L'ensemble des documents faisant l'objet de la présente déclaration ne présente pas de dérogation à l'application des prescriptions comptables.

#### b/ Modification des méthodes d'évaluation et de présentation

Les modes et méthodes d'évaluation sont identiques à ceux pratiqués sur les exercices précédents et les comptes de l'exercice 2023, rapprochés de ceux de 2022 et tels qu'ils sont présentés, n'appellent pas d'observations particulières.

#### c/ Note relative au bilan (sans objet)

	<u>Amortissements</u>	<u>Durée</u>
- Immobilisations incorporelles		
* frais de recherche et de développement	linéaire	1 an
* logiciels informatiques	linéaire	2 à 4 ans
- Immobilisations corporelles		
* matériel informatique	linéaire	2 à 5 ans
* mobilier	linéaire	5 à 10 ans

La méthode prospective de découpage par composants a été retenue pour les immobilisations à valeur significative et plus précisément pour les constructions.

En l'absence d'immobilisations entrant dans ces critères, il n'y a pas eu sur l'année 2023 de découpage par composant.

En conséquence, le Fonds de dotation ESTIA a maintenu le calcul des amortissements sur la durée d'usage. Il n'existe cependant pas d'actif immobilisé.

### 2° AUTRES INFORMATIONS

#### a/ Autres informations relatives au bilan

1 – Produits à recevoir (inclus dans 2050 BZ)	2 150€
* Versements Plateforme I-Raser décembre restant à recevoir	2 150€
2 – Charges à payer (incluses dans 2051 EA)	0€
3 – Charges constatées d'avance (ligne CH 2050)	0

4 – Produits constatés d’avance (ligne EB 2051)

0

b/ Liste des filiales et participations

Le Fonds de Dotation ESTIA n’est pas concerné par cette disposition.